



Délibération n°2009/0115

Séance du 11 février 2009

**HAUSSE DES TARIFS DES CARTES IMAGINE"R"
POUR L'ANNEE 2009/2010**

Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

- VU** l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France ;
- VU** le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des Transports d'Ile de France ;
- VU** le rapport n°2009/0115 ;
- VU** l'avis de la commission économique et tarifaire du 4 février 2009 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : les prix des cartes Imagine"R" pour l'année 2009-2010 sont augmentés de 1,5%.

ARTICLE 2 : la directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du syndicat des transports d'Ile-de-France.

Le président du Conseil
du Syndicat des transports d'Ile-de-France



Jean-Paul HUCHON